

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 5)

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 4 OCTOBRE

PAGES LITTÉRAIRES

III

Au couvent du Sinai

La Nouvelle Revue continue la publication du livre de Pierre Loti, *le Désert*.

Cette publication obtient le plus grand succès. C'est l'événement littéraire du jour. Jamais le grand peintre de l'Orient n'avait été si ému et si attachant. Tout le monde verra lire cette œuvre nouvelle, la plus belle à coup sûr de toutes celles que l'illustre voyageur ait signées.

Son séjour au couvent du Sinai est une des plus belles pages qu'il ait écrites. Quelle mélancolie profonde dans cette description de l'église, du couvent et des moines :

La basilique, d'où les moines viennent de sortir, est remplie ce matin de tout l'encens du dimanche, qui flotte encore, en léger nuage gris, à mi-hauteur de colonne. Nous y trouvons le frère, au beau visage de cire et aux longs cheveux en boucles, qui nous avait ouvert l'autre jour la crypte sainte, et qui est un des rares jeunes hommes de la communauté.

Avec une lenteur hiératique, il s'occupe à rallumer des veilleuses dans des lampes d'argent. Sa pâleur, ses yeux d'illuminé inspirent presque une crainte religieuse, tant il ressemble, sur ces fonds d'ors atténués par les siècles, à quelque image byzantine du Christ, qui aurait pris vie... Oh ! l'étrange figure d'ascète, rayonnante et grave, dans le nimbe d'une chevelure rousse épanouie magnifiquement !... Et bientôt, la ressemblance s'accroissant par degrés, dans ce milieu propice au rêve, on dirait, non plus une icône animée, mais le Christ lui-même, le Christ occupé humblement à d'humaines besognes, parmi des objets si anciens, qu'ils contribuent à donner l'impression de son temps...

Il n'est cependant qu'un simple frère, voué aux petits soins inférieurs de l'église et à l'entretien du feu. C'est lui qui, patiemment, nous montre en détail le sanctuaire, découvrant les marbres, les mosaïques, les icônes d'argent et d'or, soulevant les housses de vieux brocart dont ces choses sont enveloppées.

Dans le lieu du tabernacle, ensuite, c'est encore lui qui, sur la prière du père Daniel, nous ouvre les deux grandes châsses d'argent envoyées jadis par un empereur de Russie. Elles ne renferment que des ornements d'église, des étoffes du XII^e et du XIII^e siècle, des vases et des croix d'ancienne orfèvrerie.

Mais, d'une troisième châsse, qui est en simple marbre, il retire, pour nous les montrer, deux coffrets massifs d'or ciselé qui contiennent des reliques plus sombres. Dans l'un, la main desséchée et noire de sainte Catherine, qui pose, avec ses bagues et ses bracelets, sur un coussinet de soie. Dans l'autre, la tête de la sainte, que couronne un diadème de pierres précieuses, débris effroyable entouré de gâte et sentant le naprum des momies... Et puis, pour des années sans doute, on referme tout cela soigneusement ; le lourd couvercle en marbre de la châsse est tiré de nouveau sur les deux coffrets d'or, et une housse, faite d'un exquis brocart rose, est jetée par dessus.

Tandis que le moine se penche, pour rectifier les plis de l'étoffe autour de cette forme de cercueil, les boucles de ses cheveux tombent sur la soie magnifique, et on a l'impression de contempler un Christ ensevelisseur...

(A suivre.)

Pierre Loti.

Jules Guesde Toréador

La nouvelle est exacte. Une dépêche spéciale de Nîmes en fournit la preuve :

MM. Faberot, Carnaud, Jules Guesde, députés du « Parti », sont tombés, sans crier gare, dans le chef-lieu du Gard, en pleine effervescence tauromachique. Ils ne venaient point pour cela ; leur dessein était simplement de monter une conférence socialiste. Mais, en ce moment, les Nimois se soucient du socialisme comme de Colin-Tampon. Ils n'ont qu'une idée en tête : ils réclament leur *Corrida*. Aussi, quand MM. Faberot, Jules Guesde, Carnaud voulurent prendre la parole à la réunion qu'ils avaient organisée, l'assemblée exigea, tout d'abord, qu'ils s'expliquassent sur la question du jour.

Il fallut s'exécuter et prendre la bête par les cornes. MM. Carnaud, Jules Guesde et Faberot ont dû confesser la foi matadoresque. M. Faberot — le vainqueur de M. Floquet lui-même, — blâma, très nettement, l'interdiction des courses de taureaux et promit que ses amis et lui voteraient à la Chambre pour le rétablissement de ces aimables jeux.

Au prix de cette déclaration solennelle, les députés socialistes obtinrent l'autorisation de parler. Actuellement, ils ont quitté Nîmes, et bien ils firent ; car les Nimois, alléchés par tant de complaisance, auraient bien pu demander dimanche prochain à ces messieurs de « piquer », de « mettre à mort » deux ou trois taureaux, ou, pour le moins, d'agiter, en guise de banderilles leurs écharpes parlementaires.

C'est ainsi qu'on brasse de bonne propagande. Le parti socialiste possède une vaste boutique d'idées : il tient et vend tout : collectivisme pour les ouvriers des villes, protection agricole pour les électeurs des campagnes, tauromachie pour les populations du Sud ou du Sud-Ouest, — et, partant, logomachie.

Toréador, prends garde à la corde !
Garde la « veste » et les atouts !

France et Angleterre

On lit dans les journaux anglais d'hier matin :

« Un conseil de cabinet est convoqué pour demain à l'effet de prendre connaissance de communications urgentes reçues au Foreign-Office.

« Les ministres absents de Londres ont été rappelés télégraphiquement.

« Sir William Harcourt et M. Campbell-Bannerman partiront ensemble ce soir de Paris. »

Le bruit court que cette convocation inattendue est motivée par un nouvel obstacle, plus sérieux, survenu dans les négociations avec la France.

Le *Standard* dit simplement que la question à traiter en ce conseil est du ressort du Foreign-Office. Et il ajoute :

« Les Anglais, dont l'opinion a quelque poids, sont persuadés que tout différend entre la France et l'Angleterre comporte une solution amicale.

« La France a le droit absolu d'agir à Madagascar dans la limite des traités. »

Le *Daily-Chronicle* déclare que « l'idée d'une guerre entre la France et l'Angleterre ne peut germer que dans la cervelle d'un fou ou d'un

coquin. Nul Français, nul Anglais patriote n'y songera. »

CHINE ET JAPON

Dépêche de Shanghai au *New-York Herald* :

« On dit que les Japonais ont pris Chin-Lien-Cheng.

« 150,000 hommes ont été réunis pour défendre Pékin, mais il n'y en a que 7,000 qui soient vraiment armés.

« L'objectif de la troisième armée japonaise qui a débarqué au nord de la rivière Jaune est d'empêcher le transport des troupes chinoises par le grand canal.

« Une flotte japonaise de 17 navires bloque le golfe de Petchili. »

La santé du Tsar. — Une régence

Varsovie, 2 octobre. — On parle de l'établissement possible de la régence, exercée par le Tsarevitch, pendant le séjour hivernal que le Tsar pourra faire à Corfou.

Le yacht impérial *Etoile-Polaire* va partir chercher le grand-duc Georges pour le transporter au Caire.

On mande de Saint-Petersbourg à la *Correspondance politique* de Vienne, que, d'après des renseignements sûrs, l'état de santé de l'Empereur n'inspire jusqu'à présent aucune inquiétude.

L'albuninurie est légère et cessera probablement sous peu d'une façon complète.

Selon le *Lokalanzeiger*, le Tsar restera jusqu'en novembre à Livadia. Il ira ensuite à Corfou sur les conseils du professeur Leyden.

A Madagascar

Une dépêche de Port-Louis (Ile Maurice), en date d'hier matin, porte ceci :

« Le bruit court que le blocus des ports de l'île de Madagascar aurait été proclamé.

« La résidence générale à Tananarive a fait parvenir des instructions à Tamatave pour assurer la protection des colons en cas d'hostilités. »

INFORMATIONS

Rentrée du Président de la République

M. Casimir-Perier, président de la République, est définitivement rentré avant-hier soir à Paris.

Le remplacement de M. Cambon

La nouvelle de ce remplacement est officiellement démentie.

M. Waldeck-Rousseau au Sénat

A la suite du vote émis par l'assemblée préparatoire du collège sénatorial de la Loire, et cédant aux sollicitations réitérées de ses amis politiques, M. Waldeck-Rousseau, l'éminent avocat, a accepté la candidature pour l'élection de dimanche prochain.

Il a fait connaître cette décision à la délégation du collège sénatorial venue tout exprès de Saint-Etienne à Paris.

Les fraudes de Toulouse

Le parquet vient de faire procéder à l'arrestation des inculpés dans l'affaire des fraudes électorales.

Quatre d'entre eux, sur six retenus par la chambre des mises en accusation, ont pu être touchés par le mandat d'arrêt.

Ce sont : MM. Mascaras, chef du bureau des élections, révoqué au mois d'août 1893 ; Sigaudes, ancien employé auxiliaire au bureau des élections ; Boyer, employé à l'état civil, récemment suspendu, et Cantecor, camionneur, assesseur à une section de vote en 1893.

Les deux autres inculpés sont : MM. Nègre, chef actuel du bureau des élections, suspendu par la délégation qui a remplacé le conseil municipal dissous, et Joseph Maux, ancien employé auxiliaire. M. Nègre n'a pu être découvert ; quant à M. Joseph Maux, il est en traitement à l'hôpital.

Arrestation de Français en Italie

Avant-hier, MM. Tourtel, inspecteur des forêts, et Davéo, maire de Saorge (Alpes-Maritimes), accompagnés de trois gardes forestiers, passèrent sur le territoire italien afin d'y faire des travaux de reconnaissance, nécessaires pour la délimitation de la frontière, suivant l'accord franco-italien.

Arrivés au col de Prémartin, ils furent arrêtés par des carabinieri italiens qui, sans rien vouloir entendre, les conduisirent à Pigna.

Là, le brigadier des carabinieri les fit conduire en voiture à Vintimille, où ils furent immédiatement mis en liberté.

La responsabilité de cette arrestation paraît due aux autorités italiennes, qui ont oublié de prévenir leurs subordonnés.

Tremblement de terre en Allemagne

Berlin, 3 octobre. — Des tremblements de terre ont été ressentis à Dortmund. Ces secousses étaient accompagnées de sours grondements souterrains.

A l'école Ciebfausen où les secousses ont été particulièrement fortes, les enfants se sont enfuis terrifiés et avec une telle précipitation, que quelques-uns ont été foulés aux pieds par les autres, et assez sérieusement blessés.

Le choléra à Constantinople

Athènes, 2 octobre. — On apprend de source digne de foi que le choléra a éclaté à Constantinople.

Il y a eu plusieurs décès.

La situation à Tombouctou

Le ministre des colonies a reçu du gouverneur du Soudan la dépêche suivante :

« Kayes, 12 septembre. — Je reçois du commandant de la région de Tombouctou un rapport où il est dit textuellement : « Tout est tranquille ici ; l'état sanitaire est bon ; je ré ponds de la sécurité dans les circonstances actuelles. »

Phénomène météorologique

UNE AVERSE DANS UN TRAMWAY

Avant-hier, à Paris, par le clair soleil et le grand ciel bleu de l'après-midi, le tramway se dirigeant de la Chapelle au square Monge descendait le boulevard de Strasbourg ; comme il était sur le point de parvenir au boulevard Saint-Denis, un cri de violente indignation retentit, tandis que du haut de l'impériale coulait un copieux filet de liquide qui s'épanchait parmi les voyageurs tassés sur la plateforme.

Aussitôt le conducteur grimpa quatre à quatre le petit escalier menant à l'impériale ; au-

dessous de la robe d'une grosse dame qui, placidement, lisait son journal tout comme si les bruits du dehors ne pouvaient l'intéresser, il constata une large place d'où le liquide paraissait s'être épanché sur les voyageurs de la plate-forme. Ahuri de trouver pareille cause à cet accident, l'employé fut obligé de reconnaître que la Compagnie n'avait pas songé aux moyens de parer à des besoins si rapides.

La voyageuse affirma qu'elle n'était pour rien en cette affaire et, comme satisfaite du devoir accompli, elle prit la rampe de l'escalier qu'elle descendit avec la dignité d'une matrone romaine, au milieu des éclats de rire et des quolibets de tous les « passagers » de la voiture.

BULLETIN FINANCIER

3 octobre 1894.

On a exploité aujourd'hui les nouvelles sensationnelles telle que la soudaine convocation du Parlement anglais. Il est possible que cette convocation a pour objet les affaires de Chine et non les affaires de Madagascar. La spéculation étant à la hausse, tout ce qui peut présenter un côté défavorable agit sur les nerfs de la Bourse. On a été très faible, mais on reprend un peu en clôture.

On a sensiblement réagi hier.

Le 3 0/0 ouvre à 101.90, faiblit à 101.62 1/2 pour revenir aux premiers cours.

Les sociétés de crédit ont suivi l'impulsion générale. Le Crédit Foncier cote 890. Le Crédit Lyonnais 750.

La Banque des Pays-Autrichiens est ferme à 558.75.

L'Italien cote 82.65. L'Extérieure cote 70 5/32. Les fonds russes sont relativement fermes. En réaction les fonds ottomans.

Nous avions bien prévu ce qui se passe. La hausse exagérée de ces temps derniers devait fatalement amener une réaction. L'absence de vendeurs à découvert qui aurait servi de contre-poids au marché est regrettable.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 4 Octobre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.	an-dessus 14°		
Ce matin, à 8 h.	au-dessus 11°		
Midi,	763 m/m	au-dessus 15°	
Hausse,	2 m/m		
Baisse,			
Température minima de la nuit	au-dessus 9°		

Avis aux possesseurs de chiens et de billards

Nous croyons devoir prévenir nos lecteurs possesseurs de chiens que c'est du 13 octobre au 15 janvier qu'ils doivent faire, à leur mairie, une déclaration indiquant le nombre de leurs toutous et les usages auxquels ceux-ci sont destinés.

La taxe la plus élevée : 10 francs, porte sur les chiens d'agrément ou servant à la chasse ; la taxe la moins élevée, qui ne peut être inférieure à un franc, porte sur les chiens de garde.

La taxe est due pour les chiens possédés au 1^{er} janvier et pour l'année entière.

Les possesseurs de chiens qui ont fait leur déclaration ne sont pas tenus de la renouveler chaque année ; la taxe à laquelle ils ont été soumis continue à être payée jusqu'à déclaration contraire. En cas d'infraction à la loi, la taxe peut être doublée et même triplée.

C'est aussi à l'époque de l'année où nous nous trouvons que, pour se conformer aux articles 3 et 4 du décret du 27 décembre 1871, les possesseurs de billards doivent en faire la déclaration au maire de leur arrondissement ou de leur commune.

SAUMUR

Vol de chaussures

Hier soir, dans un café de la rue Nationale, une femme C..., habitant rue de la Visitation, a dérobé une paire de souliers Richelieu appartenant à M^{lle} B..., des Rosiers, qui venait de les acheter.

La femme C..., arrêtée, avoua le vol, après avoir soutenu que ces chaussures lui avaient été données par une camarade. Cet aveu acquis, on l'a, provisoirement, laissée en liberté.

Vol à la maison de campagne de M. Mignon

Au moment où nous mettons sous presse, on nous apprend que des voleurs se sont, l'avant-dernière nuit, introduits dans la maison de campagne — sise à Villebernier, — appartenant à M. Mignon, l'honorable président du Tribunal de commerce, et y ont dévalisé une volière renfermant des caillies et des perdrix.

Nous donnerons, demain, de plus amples détails.

Chambre Consultative des Arts et Manufactures DE SAUMUR

Séance du samedi 29 septembre 1894

PROCÈS-VERBAL

La Chambre Consultative des Arts et Manufactures s'est réunie le samedi 29 septembre 1894 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Achille Girard, président.

Étaient présents : MM. Chapin, Frenzer, Forge, Hutrel, et Bourgoignon, secrétaire.

Absents : MM. Sabatier, vice-président ; Mignon, Sourdeau, Picherit, Goblet et Vinsonneau, excusés.

Le Président ouvre la séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, adopté sans observation.

L'ordre du jour comprend : la correspondance ; — les rapports de M. Sourdeau sur les billets d'aller et retour réclamés sur toutes les Compagnies de chemins de fer ; de M. Forge sur notre commerce avec la Suisse ; de M. Chapin sur la distillerie agricole ; de M. Goblet sur le régime douanier des sucres coloniaux ; de la Commission spéciale du chemin de fer à voie étroite des Deux-Sèvres ; — questions diverses.

Correspondance

1^o Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire de la ville de Saumur en date du 24 juillet, l'invitant à assister à la cérémonie de la remise du drapeau à la Société des Anciens Combattants de 1870-71 fixée au dimanche 29 juillet.

Le Président, empêché par les courses au trot auxquelles il a été forcé d'assister comme commissaire, n'a pu répondre à cette invitation.

2^o Lecture est donnée d'une circulaire de M. le Ministre du Commerce annonçant la création d'une Chambre de Commerce française à Genève.

Le Ministère se met à la disposition de la Chambre Consultative de Saumur pour recevoir les demandes de renseignements ou les communications qu'elle pourrait avoir à faire à cette nouvelle Chambre de Commerce française créée à l'étranger.

La Chambre Consultative prend acte de cette circulaire et se met à la disposition des commerçants et des industriels de l'arrondissement qui peuvent avoir intérêt à communiquer avec la nouvelle Chambre de Commerce de Genève.

Lecture est également donnée d'une circulaire de M. le Ministre du Commerce, en date du 10 août, ayant trait à certaines dispositions d'un tarif de transport par chemin de fer concernant des matières explosibles.

La Chambre Consultative, après en avoir délibéré, déclare que cette question n'a pas d'intérêt sérieux pour notre circonscription.

3^o Par une lettre en date du 10 août, M. le Ministre du Commerce explique longuement les raisons qui doivent faire rejeter l'idée d'un impôt à appliquer aux opérations à terme sur marchandises, au même titre que les opérations de Bourse (loi du 28 avril 1893).

Dans sa séance du 24 février 1893, la Chambre des députés s'est prononcée contre cet impôt ; cependant M. le Ministre, tout en expliquant les inconvénients d'un tel impôt, tient à connaître l'opinion des Tribunaux de Commerce, des Chambres de Commerce, des Chambres Consultatives des Arts et Manufactures.

La lettre ministérielle exprime la crainte que l'impôt, réclamé par certaines Chambres de Commerce et repoussé par d'autres, ne soit une entrave aux transactions commerciales et ne nuise aux affaires.

Il est incontestable que, dans certaines cir-

constances, ces spéculations qu'on appelle marchés à terme sont indispensables et constitueraient, par leur absence, un acte de véritable imprévoyance de la part de certains commerçants ou industriels.

M. le Ministre fait encore ressortir la situation qui nous serait faite par cet impôt vis-à-vis des marchés étrangers dont nous deviendrions probablement les tributaires au grand détriment de notre commerce national ; il ajoute :

« ... Si les marchés à terme peuvent présenter des abus, peut-on méconnaître que leur privilège, leur raison d'être, prend sa source dans la liberté naturelle des transactions et dans l'intérêt public ? C'est pour ces différentes raisons d'ailleurs que la loi du 28 mars 1885 en a reconnu la légalité. »

Enfin, pour appliquer un semblable impôt, il faudrait établir deux catégories d'opérations à terme sur marchandises ; l'une, exempte de tout droit, qui comprendrait les opérations parfaitement légitimes et indispensables à certains commerces et à certaines industries qui doivent se couvrir par de gros marchés pour leurs besoins annuels ; l'autre, imposable celle-là, parce qu'elle ne se composerait que des transactions sur marchandises de toutes sortes sans besoins déterminés et constituant alors un véritable jeu. Mais comment arriveriez-vous à établir la distinction de ces deux catégories ?

La Chambre Consultative, après en avoir délibéré, et devant les considérations exposées par M. le Ministre du Commerce, revenant sur sa délibération du 28 avril dernier, adopte l'opinion exprimée par la Chambre des députés dans sa séance du 24 février 1893 et émet l'avis qu'il n'y a pas lieu d'imposer, quant à présent, les opérations à terme sur marchandises.

4^o M. le Sous-Préfet, par lettre en date du 13 août, a demandé au Président un rapport sur la situation industrielle de l'arrondissement, pendant le premier semestre de 1894.

Dans sa réponse, le Président a dit M. le Sous-Préfet qu'il n'y avait rien à changer aux renseignements donnés pour le semestre précédent.

M. Forge dit qu'une industrie nouvelle, créée à Saumur par la maison Jolusseau et Ricochon, et occupant au moins 150 ouvrières à la fabrication des pélerines de laine, devrait être signalée à l'Administration préfectorale comme une augmentation importante de notre travail local.

La Chambre Consultative, prenant en considération la proposition de M. Forge, décide que le rapport du prochain semestre contiendra des explications sur l'industrie signalée.

A cet effet, une demande de renseignements détaillés sera faite aux chefs de cette industrie.

4 Feuilleton de « l'Echo Saumurois »

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Pourtant, sur cette cime inondée de soleil, les quatre acteurs de ce drame sentirent qu'ils avaient froid. Un grand frisson les secoua.

Le père d'Hira demeura un instant sans paroles, penché sur sa fille inanimée.

Mais quand il eut entendu le cœur battre, quand il eut perçu sous son étrointe les premières pulsations du sang, les premiers retours de la chaleur vitale, il voulut remercier les trois inconnus.

— Messieurs, — dit-il, — ce que vous venez de faire là me lie à vous pour toujours. Je me nomme Louis Rimbault, je suis riche. Voulez-vous la moitié de ma fortune ? J'aurai encore ma reconnaissance tout entière.

Celui qui était descendu sur la corniche à pic répondit simplement :

— Monsieur, ce que nous avons fait est fort naturel. Nous ne méritons pas grand-chose pour si peu, mais nous nous jugeons assez

payés d'avoir arraché cette charmante enfant au danger.

Cependant le père avait pris sa fille entre ses bras. Tous les cinq redescendaient maintenant la pente pour regagner l'auberge située à mi-côte. Quand on fut tout à fait rassuré, lorsque Hira, revenue à elle et couchée dans un bon lit, eut affirmé elle-même qu'elle ne se res-sentait point de l'accident, et qu'une nuit de sommeil suffirait à la rétablir complètement, les présentations se firent réciproquement selon toutes les règles des convenances mondaines.

Le père d'Hira apprit ainsi que le généreux sauveur qui avait risqué sa vie en allant prendre la jeune fille au bord du gouffre, se nommait Philippe Borsand et qu'il était enseigne de vaisseau. Ses deux compagnons, l'un officier comme lui, l'autre aide-commissaire de la marine, avaient noms Deshars et André Palaize.

On passa vingt-quatre heures à Beaulieu. La jeune fille ne s'était pas trompée ; ce court délai avait suffi pour la remettre sur pied.

Le lendemain elle descendit de bon matin dans le petit salon de l'hôtel où l'attendait son père et les trois jeunes gens. Sans hésiter,

avec la charmante naïveté de son âge et de son caractère, elle vint droit à Philippe Borsand et lui tendit la main.

— Monsieur, — dit-elle, après Dieu, c'est à vous que je dois la vie.

Il sourit.

— Ne me remerciez pas, mademoiselle, je n'ai fait qu'achever la besogne. C'est votre chien qu'il faut récompenser.

Passant de l'un à l'autre, Hira saisit dans ses bras la tête intelligente de Dhole qui frottait son museau contre le bas de sa robe.

— Bon Dhole ! Bon chien ! prononça-t-elle avec amour.

— C'est égal, monsieur, mon père m'a tout raconté. Sans vous, et malgré Dhole, je ne serais plus de ce monde. On m'aurait ramassée au bas des rochers.

Et comme l'officier de marine se défendait de toute cette reconnaissance, elle ajouta avec une expression si profonde qu'elle le fit tressaillir :

— Je m'en souviendrai toute ma vie, — toute ma vie.

Déjà l'enseigne avait subi le charme pénétrant de la jeune fille. Les quatorze ans d'Hira s'étaient merveilleusement développés au cours

de son aventureuse existence. Comme les filles des régions brûlantes, elle était déjà femme. Mais son âme était demeurée naïve, n'ayant pas atteint la précocité de son corps. Sa claire prunelle y laissait lire toute la spontanéité de ses émotions. Philippe Borsand lut donc dans le livre ouvert. Il y vit le souvenir empreint pour toujours, et sans qu'il se l'expliquât, il en éprouva une joie immense, presque aussitôt mêlée d'une amertume sans raison.

A l'heure du déjeuner, la conversation devint générale. Hira avait demandé :

— Où allez-vous, messieurs ?

— Mais, répondit Jules Deshars, notre promenade s'achève ; nous allons rentrer au golfe Jouan, où nous attendent nos bâtiments.

— L'escadre est donc au golfe ? fit M. Rimbault.

— Oui, monsieur, depuis une semaine.

Hira battit des mains.

— Quel bonheur ! Nous pourrions donc nous revoir. Et, d'abord nous allons faire ensemble la route de retour.

M. Rimbault invita alors les jeunes gens à venir visiter son castel de Trayas. On parla du paysage, de la beauté des sites, de l'agrément du climat.

30 Le Président a demandé à M. le Maire de Saumur, par lettre en date du 20 août, le versement du crédit de 150 fr., voté pour l'année 1894 au profit de la caisse de la Chambre Consultative.

M. le Maire a répondu de vive voix au Président qu'il s'occupait de cette question et qu'une solution lui serait donnée. — Approuvé.

6^e M. Besnard, conseiller général, à la date du 25 août, a adressé au Président une lettre ainsi conçue :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, dans sa séance de ce jour, le Conseil général de Maine-et-Loire a émis un vœu favorable à la création de foires à Saumur, les deuxièmes samedis des mois de mars, mai, septembre et novembre. »

« Veuillez agréer, etc., etc. »

La Chambre Consultative adresse ses remerciements à M. Besnard, conseiller général, et émet le vœu que l'Administration municipale de notre ville s'entende avec l'Administration préfectorale pour que la première de ces foires ait lieu en novembre prochain.

7^e M. le Ministre du Commerce a adressé à la Chambre Consultative, le 25 août dernier, les huit premiers exemplaires des rapports sur l'Exposition colombienne (Chicago), concernant :

Les produits alimentaires ; — l'horticulture ; — les produits chimiques ; — le papier ; — la céramique ; — la broserie, la maroquinerie, les jouets ; — l'industrie du cuir ; — l'électricité.

Par décision de la Chambre Consultative, ces rapports seront déposés au Cabinet des Archives et tenus à la disposition des commerçants et industriels qui voudront les consulter.

8^e M. le Maire de la ville de Tours, par lettre en date du 3 courant, a demandé au Président deux exemplaires du rapport sur « le canal latéral à la Loire », afin de les remettre à M. le Préfet d'Indre-et-Loire.

Ces deux exemplaires ont été envoyés dès le 6 septembre.

9^e Il est donné lecture à la Chambre Consultative d'une lettre en date du 14 septembre, par laquelle M. le Président de la Chambre de Commerce de Paris adresse ses remerciements pour la réponse qui lui a été adressée sur les questions posées par M. le Ministre des Finances relativement au projet d'impôt sur les revenus commerciaux et industriels.

10^e Les Chambres de Commerce de Bayonne, Dijon et Elbeuf ont adressé à la Chambre Consultative l'extrait de leurs délibérations sur la question d'impôt sur les revenus commerciaux. Ces délibérations concluent au rejet de ce projet d'impôt et en cela partagent complètement l'avis de la Chambre Consultative.

Ces documents seront déposés au Cabinet des Archives.

— Trouvez-vous notre France belle, mademoiselle ? questionna Philippe Borsand.

— Très belle, monsieur, mais...

— Comment ? il y a un « mais » ?

— Oui. Tout cela ne vaut pas la mer.

Les trois jeunes gens regardèrent la charmant enfant avec curiosité. Ses grands yeux s'étaient voilés d'une teinte de mélancolie.

De sa place, par la fenêtre ouverte du restaurant, elle pouvait voir la côte d'azur s'arrondir sous l'étreinte du flot.

— Vous aimez donc bien la mer ? — reprit Borsand.

Ses prunelles étincelèrent.

— Si je l'aime ! Ah ! oui, je l'aime de toutes mes forces. J'y suis née, elle m'a bercée, elle m'a caressée, elle m'a grondée, elle ne m'a jamais fait de mal. Elle n'est pas méchante, d'ailleurs, et quand je ne l'ai plus, il me semble que je suis en faute.

« Est-ce que j'ai tort, — dites, monsieur Borsand ? Vous qui êtes marin, et ces messieurs aussi, vous devez me comprendre, n'est-ce pas ? Et puis, vous voyez bien que la terre ne me reconçoit pas, ne m'aime pas, puisqu'elle a voulu me tuer ! »

Elle dit cela, penchée en avant, le cou tendu,

11^e Le 15 septembre, M. le Sous-Préfet de Saumur a adressé une lettre au Président afin que la Chambre Consultative désigne un de ses membres pour faire partie de la Commission de révision des listes électorales, les électeurs devant être appelés, cette année, au renouvellement partiel des Chambres de Commerce et des Chambres Consultatives des Arts et Manufactures.

Sur la proposition de M. Achille Girard, président, la réunion désigne M. Sabatier, vice-président. En conséquence, M. Sabatier fera partie de ladite Commission.

12^e Le Président donne lecture de plusieurs lettres qu'il a reçues de M. le Ministre du Commerce, de MM. Coudreuse et de Grandmaison, députés, de M. Pottier, conseiller général, relativement à la demande de transformation de la Chambre Consultative en Chambre de Commerce.

Toutes ces lettres sont d'accord sur le principe de cette transformation, mais il ressort des renseignements officiels parvenus au Président, que le Conseil général a remis à sa prochaine session l'étude de cette question et que la Chambre de Commerce d'Angers la repousse complètement.

La Chambre Consultative, à l'unanimité, et malgré l'avis défavorable de la Chambre de Commerce d'Angers, émet le vœu que les Pouvoirs publics, seuls juges de la question, tiennent compte des renseignements qui figurent au dossier de la demande de transformation et fassent droit à cette demande.

(A suivre.)

ANGERS

Les officiers du 6^e génie

Mardi soir, à 4 heures, les officiers du génie, présentés par leur lieutenant-colonel, M. Dalstein, ont été reçus à la Mairie par M. le docteur Guignard, maire d'Angers.

M. le colonel Dalstein a présenté en excellents termes ses hommages à M. le Maire et lui a fait l'éloge de la ville, ce à quoi M. le Maire a répondu par les paroles suivantes :

« Monsieur le Colonel,

« Messieurs les Officiers,

« J'ai l'honneur de vous recevoir dans la salle des mariages. La ville d'Angers est veuve depuis quelques jours de son beau régiment de pontonniers. Elle le pleure. Mais les veuves ne sont pas inconsolables. La municipalité contracte aujourd'hui un mariage d'inclination avec le 6^e régiment du génie que vous commandez. Elle vous assure de son dévouement absolu à l'armée et de son vif désir de continuer avec vous les bonnes relations qu'elle avait avec votre excellent prédécesseur, le colonel Lippmann. »

M. le colonel Dalstein, qui était attaché à la maison militaire de M. le président Carnot, était accompagné de six commandants, d'un

du, le regard tranquillement fixé sur celui de l'enseigne.

Et Philippe Borsand, dont le cœur se troublait de plus en plus en ce tête-à-tête, s'avouait que lui aussi garderait « toute sa vie » l'image de l'adorable créature qui se révélait ainsi à lui dans le pudique état de son enfance à peine fleurie.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 30 Septembre 1894

Versements de 65 déposants (15 nouveaux)

28,827 fr.

Remboursements, 36,527 fr. 82

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

certain nombre de capitaines et de lieutenants. A ses côtés on remarquait M. le médecin-major du 2^e de pontonniers, qui est maintenu au 6^e de génie.

Le corps des officiers avait été préalablement saluer M. le général d'Eslevin et M. le général Mourland.

Mort de M. de Kergaradec

Le comte de Kergaradec, consul général de France à Moscou, est mort subitement à Berlin, où il était de passage.

M. de Kergaradec était marié à une Angevine, M^{lle} de Place. Nous adressons à M^{me} de Kergaradec et à la famille de Place l'expression de nos plus respectueuses condoléances.

Le comte de Kergaradec était un ancien officier de marine; il avait été chargé d'une mission au Tonkin avant les expéditions qui ont rendu le pays français. Il y emmena sa jeune femme et, si nous ne nous trompons, M^{me} de Kergaradec est la première Française qui pénétra à Hanoi. (J. de Maine-et-Loire.)

Conseil d'arrondissement d'Angers

Liberté d'exploiter les sables limoneux de la Loire par les riverains du fleuve. — Le Conseil d'arrondissement, en raison de l'usage que l'agriculture, et surtout la viticulture pour les plants greffés, font de ces sables, trouve à cette question une importance qui mérite grandement l'attention.

Le Conseil général a demandé que l'administration facilite, autant que possible, l'exploitation des bancs de sable limoneux ou de sable ordinaire dit de grève.

Le Conseil d'arrondissement insiste donc pour que, même au prix de la perte qu'occasionneraient à l'Etat quelques affermage d'îlots ou de buissons à faire en moins, des mesures soient prises pour donner toute latitude à l'exploitation des sables en rivière, sables qui, d'ailleurs, encombrant le lit du fleuve et ne peuvent qu'avantageusement en être retirés.

Conseil d'arrondissement de Segré

Le Conseil d'arrondissement de Segré, en présence de la baisse persistante du prix du blé, vient d'émettre le vœu que le gouvernement et les pouvoirs publics étudient d'urgence le remède à apporter à cet état de choses.

Un bon conseil

Méfiez-vous des industriels parisiens ou autres qui offrent de vous employer à faire des écritures à domicile; abstenez-vous de leur répondre, ce travail n'existe pas; il y a d'ailleurs suffisamment de bras et de machines à Paris sans recourir à la province.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 3 octobre. — Jeanne-Louise-Camille Bourgeois, rue du Bellay, 35; — Camen-Marguerite Durban, Grande-Rue, 9.

CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863. — Capital 200 millions

CAISSE DE SAUMUR

36, rue Dacier, 36

(BUREAUX OUVERTS TOUS LES SAMEDIS)

Escompte. Recouvrements. Ouverture de Comptes courants et de Comptes de Dépôts. Délivrance de chèques. Paiement télégraphique. Garde de titres et objets précieux. Avances de fonds sur titres (à 3 1/2 0/0 et commission minimum). Souscription sans frais à toutes les émissions. Paiements de coupons. Régularisations diverses, etc., etc. Achat et Vente de titres français et étrangers moyennant le courtage officiel des agents de change de Paris (1 fr. 25 pour 1,000 francs seulement et les ports de titres).

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4^{fr.}50 la flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, Pharm^{ie}, 24, rue de Charonne, et toutes les bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Saumur, pharmacie DESCHAMPS, 41, 43, 45, rue Saint-Jean.

Exigez de vos fournisseurs qu'ils ne vous donnent que du **Tapioca Riis**.

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Chronique agricole

LA QUESTION DU BLÉ

Extrait du *Bulletin du Syndicat Agricole d'Anjou* :

« Les journaux continuent à s'entretenir de la récolte du blé ; le *Petit Journal* lui-même en entretient ses lecteurs ; allons, tant mieux, cela prouve au moins que tout le monde s'intéresse à la question des blés.

« Justement, l'évaluation de l'administration vient de paraître ; nous ne croyons vraiment pas si bien dire la dernière fois, en parlant de 120,000,000. Le gouvernement estime que nous avons récolté 121,000,000 de sorte qu'il est de 20,000,000 au-dessous de l'estimation de la meunerie française, laquelle ne nous paraît cependant pas exagérée, bien au contraire.

« On comprend pourtant que cela est d'importance, et que si en définitive nous n'avons récolté qu'un peu plus de blé qu'il ne nous faut, il nous faudra sûrement en importer de l'étranger d'assez grosses quantités pour remplacer les blés de qualité médiocre qui seront consommés sur place par les bœufs, par les moutons, par les porcs, par les poules et même par les souris, au lieu qu'il est certain, au contraire, que nous avons trop de blé, et que si les nécessités de la mouture exigent l'importation de blé étranger, la surabondance des stocks exige l'exportation d'une quantité de farine plus considérable encore.

« Veut-on, au reste, une preuve de la confiance que nous devons accorder à l'estimation administrative ? Prenons le département de Maine-et-Loire. Evidemment, là comme ailleurs, il y a eu des mécomptes ; mais enfin, on m'a cité dans le Baugéois des terres qui ont donné 25 hectolitres. J'entends parler à chaque instant dans la vallée de rendements de 45 à 50 hectolitres. Les terres de landes de la Vendée n'ont jamais autant donné, ce qui n'empêche pas les bonnes terres d'avoir donné aussi une grosse récolte. Le Saumurois, qui était bien partagé l'an dernier, l'est encore beaucoup mieux cette année. Il ne reste, en définitive, que la Galerne qui a un rendement inférieur à celui de l'an dernier, tout en ayant encore bon. La conclusion de l'administration est que nous récoltons cette année 45 hectolitres à l'hectare, c'est-à-dire moins que d'habitude.

« Si nous allions dans la Mayenne, nous trouverions des résultats tout aussi surprenants, mais en Seine-et-Oise c'est plus singulier encore ; Seine-et-Oise qui a, tout le monde en convient, une récolte superbe, qui récolte d'habitude 25 hectolitres à l'hectare, qui a des terres de premier ordre, engraisées par les fumiers de la capitale et par les engrais chimiques qu'elle produit, Seine-et-Oise n'a récolté cette année que 18 hectolitres. Espérons que d'ici quelque temps l'administration publiera une enquête rectificative.

« Toujours est-il que les résultats qui nous sont personnellement connus, dans l'Anjou, le Maine, le Poitou, la Bretagne, l'Île de France, le Bourbonnais, l'Auvergne, la Bourgogne et le Lyonnais sont fort supérieurs aux évaluations administratives, sans compter que l'administration estime que la surface emblavée en blé est plus faible que d'habitude, sous prétexte que les prix du grain sont minimes, comme si les surfaces emblavées pouvaient être réduites dans une année où les semences se font dans d'excellentes conditions et où la paille est si rare et si chère. A cet égard, l'enquête en Angleterre a déjà répondu, puisque ce pays, où le blé ne vaut que 12 fr. le quintal, a néanmoins augmenté ses emblaves.

» Concluons. La France a décidément au moins 25,000,000 d'hectolitres de blé de trop; il lui en faut pourtant importer de l'étranger pour la meunerie à cylindres; donc il faut en réexporter le plus possible sous forme de farine. Or j'ai montré la dernière fois que non seulement l'admission temporaire ne suffit pas puisqu'elle ne permet que la sortie de blé réellement entré en France, ou même un peu moins, mais qu'au contraire elle favorise l'entrée des blés étrangers qui restent chez nous, quoique nous n'en ayons pas besoin; il faut autre chose, il faut que la meunerie obtienne à la sortie, non seulement la restitution du droit pour les blés étrangers réexportés, mais encore une prime égale au droit pour les blés français qu'elle exportera.

» Une prime à l'exportation! eh bien oui. Aussi bien je n'y reviens plus au point de vue du droit commercial international: nous nous sommes expliqués la-dessus il y a huit jours et nous avons vu que rien aujourd'hui ne s'oppose à son application. Mais il y a le Trésor; comment vous allez exporter, vous dites 20,000,000, mettons seulement 40,000,000 d'hectolitres, 7,000,000 de quintaux à 7 fr. cela fait 49,000,000 de fr. à restituer, je veux dire à verser sans les avoir reçus? Et qu'im-

porte, l'État les a reçus l'an dernier, il y a 2 ans, il y a 3 ans surtout, il en reçoit beaucoup d'autres depuis tantôt 40 ans; et qui ne voit que dans un État bien organisé, il ne doit pas entrer plus de blé qu'il n'en faut, puisque l'excès ruine la culture, la principale industrie du pays! Que si nous en avons trop cette année, c'est que nous en avons trop importé les années précédentes, et il est juste de compenser les sorties de cette année avec les entrées des années précédentes.

» Mais le Trésor est vide? Tant pis! que l'on cherche autre chose! voulez-vous ruiner la culture? Aussi bien vous avez le chanvre et la soie auxquels vous accordez une prime de 5,000,000,000 que vous pourriez supprimer, si vous imposiez à l'entrée les produits étrangers, de 15 à 20 fr. par 100 kilos; vous avez la laine dont il entre en France 150,000,000 de kilos, vous avez le coton et les graines oléagineuses, que sais-je? Vous avez même le nitrate de soude, car nous aimons la justice, nous autres cultivateurs, et nous savons bien, du reste, par la triste expérience que nous avons faite sur les blés, que l'impôt sur ces matières premières ne les fera pas augmenter d'un franc, ni peut-être d'un sou.

» — Allons donc, vous nous proposez là une

libéralité dont la meunerie ne profitera même pas. Elle n'ira pas pour un au se créer des relations nouvelles en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, ou même en Suisse. — Qu'en savez-vous? Mais au surplus, qu'importe, l'État aura le profit d'une mesure populaire auprès des cultivateurs, et le Trésor lui-même alors n'y perdra rien.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
MAY-OCTOBRE 1894

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi:

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulon-Perthus (le), Cambo-ville, Capvern, Cérêt (Amélie-les-Bains, La Presle, etc.), Couiza-Montzels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (Les Eaux-Bonnes,

Les Eaux-Chaudes), Oloron Sainte-Marie, Pau, Pierrefite-Nestalas (Cauterets), Prades (Le Vermet et Mollit), Saint-Gérons, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aignes), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres:

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0; 3, 25 0/0; 4, 30 0/0; 5, 0/0; 6 ou plus, 40 0/0.
Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 OCTOBRE

FONDS		Est.		VALEURS DIVERSES		Russe 4 0/0 1893.		Bons de lot de 100 fr.		
3 0/0	101 65	Obl. 3 0/0 nouv.	955	Gaz pour l'étranger	620	4 0/0 Consolid. 1 ^{re} et 2 ^e série	98 50	VALEURS FRANÇAISES		
3 0/0 amortissable	100 30	Lyon-Méditerranée	1410	Gaz Compagnie parisienne	1117 50	3 0/0 or 1891	99 20	OBLIGATIONS		
3 1/2 1891	107 70	Obl. 3 0/0	—	Cie Transatlantique	337 50	Crédit foncier égyptien	86 75	Chemins Brésiliens 4 1/2		370
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	1105	Omnibus de Paris	1032 50	VILLE DE PARIS	461	Eaux Compagnie générale 3 0/0		476
Banque de France	3920	Obl. 3 0/0 nouv.	412	Suez (actions)	2885	Oblig. 1855-60 3 0/0	576	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0		512 50
Comptoir national d'Escompte	530	Nord	1795	FONDS ÉTRANGERS		1865 4 0/0	540	Fives-Lille		180
Crédit Foncier	889	Obl. 3 0/0 nouv.	486 50	Anglais 2 3/4	101 75	1869 3 0/0	427	Transatlantique 3 0/0		320
Crédit Industriel	535	Orléans	1480	Autriche 4 0/0 or	102 30	1871 3 0/0	415	Panama 1 ^{re} série 6 0/0		29
Crédit Lyonnais	748	Obl. 3 0/0 1881 nouv.	476 50	Egypte Dette unifiée	104 30	1886 3 0/0	416	2 ^e série 6 0/0		28 75
Société Générale	468	Ouest	1100	Espagne extérieure 4 0/0	70	1894 2 1/2 0/0	381 25	3 ^e série 6 0/0		80 50
CHEMINS DE FER		Obl. 3 0/0 nouv.	476 25	Hongrois 4 0/0 or	99 40	CRÉDIT FONCIER		à lots		115
Est-Algérien	594	Ouest-Algérien	597 50	Italien 5 0/0	82 50	Communes 1879		Suez 5 0/0		635
Obl. 3 0/0	432	Obl. 3 0/0 nouv.	432 50	Portugais 4 1/2 0/0	186	Foncières 3 0/0 1879		3 0/0		433

Etude de M^e JAMIN, notaire à Gennes

Vente Mobilière

Au domicile de M. Thau, Aux Tuffeaux, commune de Chenéville-les-Tuffeaux, Le dimanche 7 octobre 1894, à midi.

ON VENDRA: Vaisselle, batterie de cuisine, lits, armoires, linge de ménage et quantité d'autres bons objets;

10,000 kilogr. de foin, 7,500 kilogr. de paille, charrette, voiture, un cheval.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

LÉRINA

Liquor fabriquée par les Pères de l'abbaye de Lérins, près Gennes. Produit recommandé par sa qualité et ses propriétés hygiéniques. Dépôt chez M. P. FOUCHÉ, négociant, rue d'Orléans, à Saumur.

LA FRANCE COMPAGNIE D'ASSURANCES

Assurances contre l'incendie, la foudre, l'explosion du gaz et des appareils à vapeur.

Assurances sur la vie, assurances en cas de décès, assurances mixtes, assurances à terme fixe, rentes viagères.

Agent général à Saumur: M. L. VALLET, 13, rue de Nantilly.

A VENDRE Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

Une des plus importantes maisons d'exportation de VINS de MALAGA cherche des REPRÉSENTANTS et VOYAGEURS DE COMMERCE, visitant les négociants en gros et demi-gros, pharmaciens, distillateurs, ou clientèle bourgeoise.

S'adresser: CEBULA, n° 2752, MALAGA (Espagne).

ON DEMANDE une bonne domestique. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

MAISON de COMMERCE demande jeune homme, 25 ans environ, pour voyager sans connaissances spéciales. S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

BOUGIES	Pétroles ininflammables
Bonne qualité, le paquet, » 75	(en bidons de 5 litres)
Supérieure, — » 80	Léonine (recommandé), 2 fr.
Extra, — » 83	Oriflamme, 2 »
— à trous, — » 85	Saxoléine, 2 »
CHANDELLES Américaines plus de mouchage, ni de fumée » 65	Huile colza extra, 1/2 kil., » 40
	Huile colza (Aurore), le bidon 4 fr.

SUCRE CRISTALLISÉ Pour Vendanges

à 60 francs les 100 kil. par 500 kil.

A. COURTET

RUE DAILLÉ, A SAUMUR

Saumur, imprimerie Paul Godet.

AU BON MARCHÉ
NOUVEAUTÉS
MAISON ARISTIDE BOUCAUT
PARIS PARIS

Magasins de Nouveautés réunissant dans tous leurs articles le choix le plus complet, le plus riche et le plus élégant



Le système de vendre tout à petit bénéfice et entièrement de confiance est absolu dans les Magasins du BON MARCHÉ

SAISON D'HIVER

La Maison du BON MARCHÉ a l'honneur d'informer les Dames que le Catalogue des Nouveautés d'Hiver vient de paraître et qu'il est adressé franco à toutes les personnes qui en font la demande. Sont également envoyés franco les Échantillons, Gravures, Albums et Modèles d'Articles confectionnés. Tous les envois (autres que les Meubles et objets encombrants) sont faits franco de port à partir de 25 francs. Adresser toutes les lettres: A MM. LES DIRECTEURS DU BON MARCHÉ, Paris.

Commodité, Économie
LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt: chez M. CHAUVEAU
ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — 1.75 — —
Armagnac, 50 — 2.00 — —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.